

Produire et travailler - Objectif 12 (fusion C4)

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE POUR RÉDUIRE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Impact gaz à effet de serre :



Le développement du numérique est un enjeu à surveiller. En l'état, l'effet sur les émissions de ces propositions sera probablement limité.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 153

Nombre de votants : 150

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de suffrages exprimés : 147

OUI : 98 %

NON : 2 %

Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 2 %

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Le numérique est un formidable levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Nous voulons que d'ici 2025 le numérique soit un moyen pour participer à la transition et pas un outil qui contribue toujours davantage à la hausse des émissions.

Plus particulièrement, nous proposons de :

PROPOSITION PT12.1 : Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Le numérique est un formidable levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Nous voulons que d'ici 2025 le numérique soit un moyen pour participer à la transition et pas un outil qui contribue toujours davantage à la hausse des émissions.

La baisse de la consommation numérique est un des moyens d'obtenir une baisse des émissions de gaz à effet de serre considérable, car il représente en émissions 2 à 3 fois l'empreinte carbone d'un pays comme la France. Ce phénomène est majoritairement lié à la fabrication des équipements, des logiciels ainsi qu'à leur utilisation avec le stockage et la circulation des données. L'impossibilité d'atteindre nos objectifs sans réduction de l'empreinte carbone de ce secteur paraît évidente. Par ailleurs, il faut tenir compte que la quantité de minerais pour fabriquer des équipements numériques est limitée dans la nature. Pour une grande partie de ces matières premières, l'épuisement total est attendu d'ici 30 ans.

Enfin, dans l'esprit des gens, le numérique est immatériel et peut faire l'objet d'un usage illimité. Des effets de mode nous incitent à renouveler très rapidement nos appareils numériques, alors que leur cycle de vie est très fortement émetteur de gaz à effet de serre.

Il est donc urgent d'agir et nos propositions couvrent les axes suivants :

- Systématiser les écolabels sur tous les équipements numériques ;
- Promouvoir l'information et l'éducation sur les pratiques de sobriété numérique ;
- Rendre accessibles au consommateur les engagements de neutralité carbone des acteurs du numérique ;
- Réduire les besoins des services numériques *via* leur écoconception allant dans plusieurs sens : composants, logiciels, consommation d'énergie, utilisation de la chaleur produite, conception des services et offres ; et rendre obligatoire par une réglementation l'écoconception des sites web et services en ligne publics des entreprises ;
- Rendre les *data centers* plus vertueux en imposant la récupération de la chaleur qu'ils produisent pour la redistribution et réduire leur consommation en relocalisant les *data centers* (peut-être par ville/quartier/arrondissement) et en s'assurant d'une consommation d'énergie décarbonée par les *data centers*. Dans ce sens, il est important d'encourager une conception des *data centers* qui s'inscrit dans la logique de réduction du carbone ;
- Développer progressivement la mutualisation de services du numérique lorsque c'est pertinent pour une sobriété efficace du numérique et ainsi limiter la prolifération des appareils connectés et d'un stockage exponentiel de données.

Plus largement, nous devons retrouver une capacité à s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins : avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? Avons-nous besoin de la 5 G ?

PROPOSITION PT12.1 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE POUR RÉDUIRE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le numérique est un formidable levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Nous voulons que d'ici 2025 le numérique soit un moyen pour participer à la transition et pas un outil qui contribue toujours davantage à la hausse des émissions.

Nous ignorons trop souvent que les émissions actuelles de gaz à effet de serre liées à notre consommation numérique sont très importantes et surtout sont en constante augmentation (les émissions de gaz à effet de serre représentent 3 % en 2018 et ce sera 7 % en 2025, au même niveau que l'automobile). Il y a plus de terminaux sur la planète que d'habitants, et un *data center* s'ouvre par semaine dans le monde.

Au total, les évaluations disponibles permettent de révéler l’empreinte à la fois de la production d’équipements numériques et de leurs usages :

- En moyenne, il faut mobiliser de 50 à 350 fois leur poids en matières pour produire des appareils électriques à forte composante électronique, soit par exemple 800 kg pour un ordinateur portable et 500 kg pour un modem ;
- La part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre a augmenté de moitié depuis 2013, passant de 2,5 % à 3,7 % du total des émissions mondiales. Les émissions de CO₂ du numérique ont augmenté depuis 2013 d’environ 450 millions de tonnes dans les pays de l’OCDE, dont les émissions globales ont diminué de 250Mt CO₂eq.
- À l’échelle mondiale, la fabrication des terminaux des utilisateurs représente 2/3 à 3/4 des impacts environnementaux du numérique au niveau mondial, dont 39 % des émissions de gaz à effet de serre (cf. « Empreinte environnementale du numérique mondial, GreenIT.fr, octobre 2019). Dans un pays comme la France où le kWh électrique émet très peu de gaz à effet de serre comparé au reste du monde, mais où les consommateurs sont suréquipés avec des appareils numériques à durée de vie courte (18 à 24 mois pour un smartphone par exemple), la phase de fabrication des équipements est sans aucun doute la plus émettrice de gaz à effet de serre.

L’impossibilité d’atteindre nos objectifs sans réduction de l’empreinte carbone de ce secteur paraît évidente. Entre autres, il faut tenir compte du fait que la quantité de ressources de minerais pour fabriquer des équipements numériques est limitée dans la nature. Pour une grande partie de ces matières premières, l’épuisement total est attendu d’ici 30 ans.

Dans l’esprit des gens, le numérique est immatériel et peut faire l’objet d’un usage illimité. Nous avons nous-même été stupéfaits, pendant la Convention citoyenne pour le climat, de découvrir l’impact carbone de nos pratiques.

Les effets de mode et certaines pratiques commerciales des opérateurs nous incitent à renouveler très rapidement nos appareils numériques, alors que leur cycle de vie est très fortement émetteur de gaz à effet de serre. L’allongement de la durée de vie des équipements numériques est un moyen efficace et simple d’obtenir une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre associées.

Aujourd’hui cette part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre est très méconnue : il est donc indispensable de rendre le consommateur (les particuliers, mais également les entreprises et institutions publiques) conscient de l’impact climatique des produits numériques (*smartphones*, ordinateurs, tablettes, produits connectés) et de leur usage (stockage de données, *streaming*, e-commerce, VOD, etc.). Nous devons ainsi retrouver une capacité à s’interroger individuellement et collectivement sur nos modes de consommation et nos besoins (cf. *fast fashion*, 5G, etc.).

Il est urgent d’agir. Le calendrier est immédiat pour la mise en place de mesures opérationnelles en 2021. Nos propositions couvrent les axes suivants :

Ecoconcevoir produits, logiciels, services et développer le réemploi

- Réduire les besoins des services numériques via leur écoconception (lien avec la proposition PT 1.1.) et rendre obligatoire par une réglementation l’écoconception des sites web et services en ligne publics et des grandes entreprises, comme c’est déjà le cas pour l’accessibilité numérique ;
- Concevoir des applications et des logiciels plus sobres qui fonctionnent sans perte de qualité, sans changer de matériel. Il s’agit de changer certaines versions des applications pour les rendre moins consommatrices de ressources : mémoire vive, microprocesseur, etc. (en lien avec la mesure sur l’écoconception). Il s’agira également de limiter le nombre d’animation sur les sites, fixer un éco-index de C ou D ;
- Séparer les mises à jour correctives (dysfonctionnement, faille de sécurité) des mises à jour évolutives (nouvelles versions et / ou fonctionnalités) et mettre à disposition de l’utilisateur

les mises à jour correctives. Les mises à jour correctives doivent être mises à disposition pour une période de 10 ans (augmentation de la longévité et fin de l'obsolescence programmée). La mise à jour évolutive n'est pas nécessaire, elle est la plupart du temps à l'origine de « ralentissements » constatés par l'utilisateur et également devenue le principal déclencheur de l'obsolescence de nos équipements électroniques ;

→ Ralentir la hausse de la taille des écrans de télévision et leur renouvellement fréquent, par exemple avec un système de bonus-malus comme pour les voitures ;

→ Allonger à cinq ans la durée de garantie des équipements numériques (voir mesure PT1.1) et permettre le remplacement facile des pièces détachées comme l'écran et la batterie (comme en Allemagne, par exemple). Également, il faudra promouvoir le réemploi et l'encadrer par une directive européenne (en lien avec la mesure sur l'écoconception) ;

→ Développer le réemploi :

- Privilégier l'acquisition d'un appareil réparé avec garantie d'un ou deux ans plutôt que l'achat d'un appareil neuf. Il faut donc allonger la durée de garantie légale sur les appareils d'occasion vendus par un professionnel. Les avantages de ces pratiques devraient être précisés lors d'un achat neuf ou occasion (en lien avec la mesure sur l'écoconception). On peut imaginer un mécanisme fiscal comme, par exemple, une TVA réduite et /ou des charges réduites sur la main d'œuvre nécessaire à la réparation et aux reconditionnements ;

→ L'éco-conception de la démarche marketing et de l'offre :

- Contraindre le système de marketing qui pousse à « l'achat de la dernière innovation » exposant le numérique à d'importantes émissions de gaz à effet de serre, à une sobriété raisonnée et raisonnable. Il faudra notamment interdire les offres d'équipements à « 1 euro » contre réengagement 24 mois, ou équivalent, qui encouragent à changer d'appareil très souvent, même s'il fonctionne parfaitement ;
- Mutualiser les équipements électroniques qui peuvent l'être comme, par exemple, les box internet de chaque particulier dans un immeuble ;
- Dans une logique d'écoconception des services, nous proposons d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour l'environnement. Instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat.

→ L'écoconception des *data centers* :

- Rendre les *data centers* plus vertueux en imposant la récupération de la chaleur qu'ils produisent pour la redistribution. Relocaliser les *data centers* (peut-être par ville/quartier/arrondissement) peut permettre de réduire les consommations et d'assurer d'une consommation d'énergie propre par les *data centers*. Dans ce sens, il est important d'encourager une conception des *data centers* qui s'inscrit dans la logique de réduction du carbone.

Systematiser les écolabels sur tous les équipements numériques :

Nous proposons de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et de prendre conscience du bilan carbone des équipements numériques tout au long de leur cycle de vie tout en incitant les producteurs à s'engager dans l'écoconception.

Plus particulièrement, nous proposons de :

→ Systematiser, via l'affichage environnemental, les écolabels sur tous les équipements numériques (tablettes, ordinateurs, smartphones e-commerces...), immédiatement lisibles et permettant de favoriser des services numériques sobres en données *via* leur écoconception ;

Ces écolabels vont permettre, d'une part, aux consommateurs de faire des choix éclairés et de prendre conscience du bilan carbone des équipements numériques tout au long de leur cycle de vie. D'autres part, l'existence d'écolabels pourra inciter les producteurs à s'engager dans des démarches d'écoconception, pour ne pas apparaître comme étant moins vertueux que leurs concurrents ;

→ Rendre obligatoire, avant la mise en place d'un service numérique, la réalisation d'un bilan

d'évaluation d'impact sur l'environnement. Il s'agira également de prendre en compte les « effets rebonds » et renforcer la transparence des systèmes de calcul pour les projets de « la ville intelligente » ou les services dans les communes.

Promouvoir l'information et l'éducation sur les pratiques de sobriété numérique :

Nous proposons d'informer pour augmenter l'usage des écogestes et de la sobriété en matière numérique.

Plus particulièrement, nous proposons de promouvoir l'information et l'éducation sur les pratiques de sobriété numérique. Cette sensibilisation à l'impact carbone du numérique doit prendre plusieurs formes complémentaires pour s'adresser à tous les citoyens :

- Par des actions au sein des établissements scolaires, informant sur les écogestes numériques mais également invitant les élèves à réfléchir à leur consommation, au cycle de vie des objets, à l'écoconception ;
- Par des messages / campagnes de communication (comme celle de l'ADEME) sur les réseaux sociaux, pour s'adresser aux utilisateurs au cœur même de leurs pratiques numériques ;
- Lors de la formation des salariés, par une information continue des salariés et des entreprises, via les chambres consulaires notamment sur des écogestes simples d'optimisation des impressions, de maîtrise du voyage et du stockage des données (par exemple, multiplier par 10 le nombre des destinataires d'un mail multiplie par 4 son impact carbone).

Rendre accessibles au consommateur les engagements de neutralité carbone des acteurs du numérique :

Nous proposons d'informer le consommateur pour lui laisser le choix de son fournisseur internet, en tenant compte de ses engagements en matière de neutralité carbone, comme c'est le cas pour son fournisseur d'énergie.

Pour ce faire, nous proposons de :

- Rendre accessibles au consommateur les engagements de neutralité carbone des acteurs du numérique afin de permettre un choix informé, notamment de son fournisseur internet ;
- Obliger les fournisseurs internet à communiquer sur leurs engagements, c'est aussi les inciter – voire les contraindre – à concevoir des services numériques plus sobres.

Nous avons conscience que cette sobriété numérique va avoir un impact sur l'ensemble de la société notamment en nous obligeant à revoir nos usages quotidiens, d'orienter autrement les choix d'équipement individuel et collectif. Cela implique que les organisations (entreprises, services publics, associations, etc.) intègrent la sobriété numérique à leurs pratiques professionnelles et à leur politique d'achat de matériel.

Entre autres organismes publics, le concours de l'ADEME et de l'ARCEP nous paraît de nature à accélérer la mise en œuvre efficace de nos préconisations.

Enfin, la sobriété numérique nous paraît pour autant tout à fait compatible avec la justice sociale et même vecteur d'égalité sociale puisque les individus auront moins à renouveler leurs équipements numériques, pourront davantage les faire réparer, et seront moins incités à consommer des équipements et flux numériques payants. Sortir de la surconsommation numérique aura un effet positif sur le pouvoir d'achat des plus modestes.

.....

AVIS ALTERNATIF

Nous rejetons toutes les transcription légistiques pour le groupe produire et travailler car elles ne reflètent pas les ambitions du groupe (sauf la 4.2 et la 7.1). Les points d'attention et commentaires sont également rejetés.

17 soutiens : Muriel R, Sylvie J, Gladys, Rémy, Brigitte (du var), Mathieu S, Pierre R, Vita, Françoise, Agny, Ousmane, Sandrine, Sylvie L, Viviane, Rachel T, Muftah et Paul

.....